



Point n° 11 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 8'100'000.- TTC pour le réaménagement de surface et le renouvellement des infrastructures souterraines de la route des Clos à Auvernier.

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,



1. Introduction

Au vu de l'ancienneté des infrastructures souterraines de la route des Clos, leur réfection complète est devenue incontournable. En effet, les réseaux d'eau potable et d'électricité nécessitent de plus en plus d'interventions pour des réparations ponctuelles. Par ailleurs, la mise en conformité des réseaux d'évacuation des eaux et le changement des candélabres LED pour l'éclairage public ajoutent encore à la nécessité d'une réfection complète de cette rue. Enfin en surface, le manque de trottoir, la largeur variable de la route et les limitations de vitesse diverses n'en font pas un axe sécurisé pour les déplacements.

C'est pourquoi le Conseil communal vous propose ce projet de réfection complète des infrastructures, accompagné d'un réaménagement de surface adapté à une modération de trafic à 30 km/h sur l'intégralité du tronçon et l'intégration d'un trottoir pour sécuriser la circulation piétonne.

2. Situation actuelle

Début 2020, le Grand Conseil neuchâtelois a accepté une révision de la Loi sur les routes et voies publiques (LRVP) ayant notamment comme conséquence pour la Commune de Milvignes, le transfert de la route des Clos, qui était jusque-là une route cantonale, en route communale.

Ce tronçon routier de près de 1,5 km est encaissé entre des murs de vignes et dessert toute la partie est d'Auvernier tout en assurant la liaison avec Serrières. Le gabarit de chaussée y est très variable, il n'y a pas de trottoir et la vitesse est actuellement limitée à 30 ou 50 km/h. Une quarantaine de places de parc jalonnent le tronçon.

Les infrastructures souterraines communales y sont très vétustes, entraînant de plus en plus d'interventions impliquant des réparations provisoires. Certains permis de construire doivent être délivrés avec une limitation de puissance électrique, et la pose de panneaux photovoltaïques est impossible, au vu de la vétusté du réseau électrique. Des pannes répétitives de l'éclairage public, et non résolues, ont conduit à l'achat et l'installation de candélabres mobiles solaires autonomes, afin de maintenir un minimum d'éclairage sur cet axe. Les réseaux dont la Commune est propriétaire à Auvernier sont l'électricité, l'éclairage public, l'eau potable ainsi que les canalisations d'évacuation des eaux usées, actuellement en unitaire sur ce bassin versant.

Des services tiers disposent également d'infrastructures, notamment Viteos pour le gaz, Groupe E pour l'alimentation électrique moyenne tension (MT), Swisscom et Ello pour les télécommunications.

3. Projet

Les Commissions techniques et d'urbanisme de l'ancienne législature ont été consultées et ont pu apporter leur contribution au projet développé aujourd'hui, notamment concernant le choix de l'intégration d'un trottoir situé exclusivement côté sud, l'extension de la zone de rencontre devant l'ancienne administration communale avec la création de véritables portes d'entrée en zones 20km/h, à l'est sur la route des Clos et à l'ouest sur la rue de la Pacotte, la validation du principe de mise en place du système séparatif et la création d'un nouvel exutoire pour décharger les collecteurs du centre d'Auvernier. Le projet présenté tient compte de ces choix et des approbations reçues lors du processus de consultation.

3.1. INFRASTRUCTURES COMMUNALES

3.1.1. Électricité et éclairage public

Eli10 SA, gestionnaire de réseau de distribution (GRD) de la Commune, recommande de remplacer la distribution électrique basse tension (BT) ainsi que l'éclairage public sur l'ensemble de la route des Clos.

Il est donc prévu de mettre en place une nouvelle batterie de 4 tubes PE DN 120 mm le long de la route des Clos. Il est également prévu de mettre en place une nouvelle armoire de commande ainsi que la pose de chambres GATIC au droit des armoires pour faciliter la distribution. De nouveaux câbles d'alimentation seront tirés dans des tubes PE DN 80 mm pour reprendre les introductions privées.

Pour la partie éclairage public, Eli 10 SA, recommande également la mise en conformité complète du réseau dans le secteur, qui nécessite une nouvelle implantation des mâts, à une cadence de 25 à 30 m. Un nouveau PE DN 60 mm sera mis en place avec la batterie électrique. Il est prévu de tirer un nouveau câble et de mettre en place 42 nouveaux mâts avec des luminaires LED réglables, équipés d'un système de détection, standard adopté par la Commune depuis quelque temps. Ces luminaires sont compatibles avec une éventuelle future extinction au cœur de la nuit.

À noter que le devis consolidé comprend les travaux de génie civil nécessaires à la mise en place de la nouvelle batterie. Les travaux de câblage ont été devisés par Eli10 SA.



Extrait Schéma Eli10 – Implantation des mâts d'éclairage (points verts)

3.1.2. Eau potable

Le réseau actuel est composé de conduites en fonte d'un diamètre de 70 à 100 mm et en Eternit d'un diamètre de 100 mm. Actuellement 6 bornes hydrantes équipent le secteur. Leurs débits sont non-conformes et ne garantissent pas la défense incendie selon les zones de risque incendie de l'ECAP. La conduite principale est également vétuste. Par endroits, elle est posée à une profondeur insuffisante ce qui engendre ponctuellement des problèmes de température d'eau durant les périodes de grande chaleur, ayant pour conséquence d'altérer la qualité de l'eau. Des purges de réseau sont donc nécessaires, ce qui implique le gaspillage d'eau potable en grande quantité.

Les travaux à réaliser ont été projetés et devisés par Eli10 SA pour la partie appareillage.

Les travaux préconisés font partie de la mesure n° 3 du plan général d'approvisionnement en eau (PGA) estimé à CHF 1'500'000.-. Ils consistent à remplacer la conduite actuelle par une nouvelle conduite en fonte DN 150 mm sur les secteurs 1, 2 et 3 (930 m) et par une conduite de fonte DN125 mm sur le secteur 4 (620 m). La longueur de remplacement est de plus de 1'500 m. 11 nouvelles bornes hydrantes, qui tiennent compte des zones de risque incendie de l'ECAP, sont également prévues afin de mettre en conformité la défense incendie sur l'ensemble des secteurs.

Pour des raisons de protection contre le gel et de qualité de l'eau dans ce secteur, la conduite sera posée à une profondeur minimale de 1,00 m sur tuyau et enrobée de sable, en fouille commune.

Les introductions des immeubles seront contrôlées et au besoin remplacées (aux frais des propriétaires). Par contre, les nouvelles vannes de raccordements, propriétés de la Commune, sont incluses dans le devis estimatif des travaux.



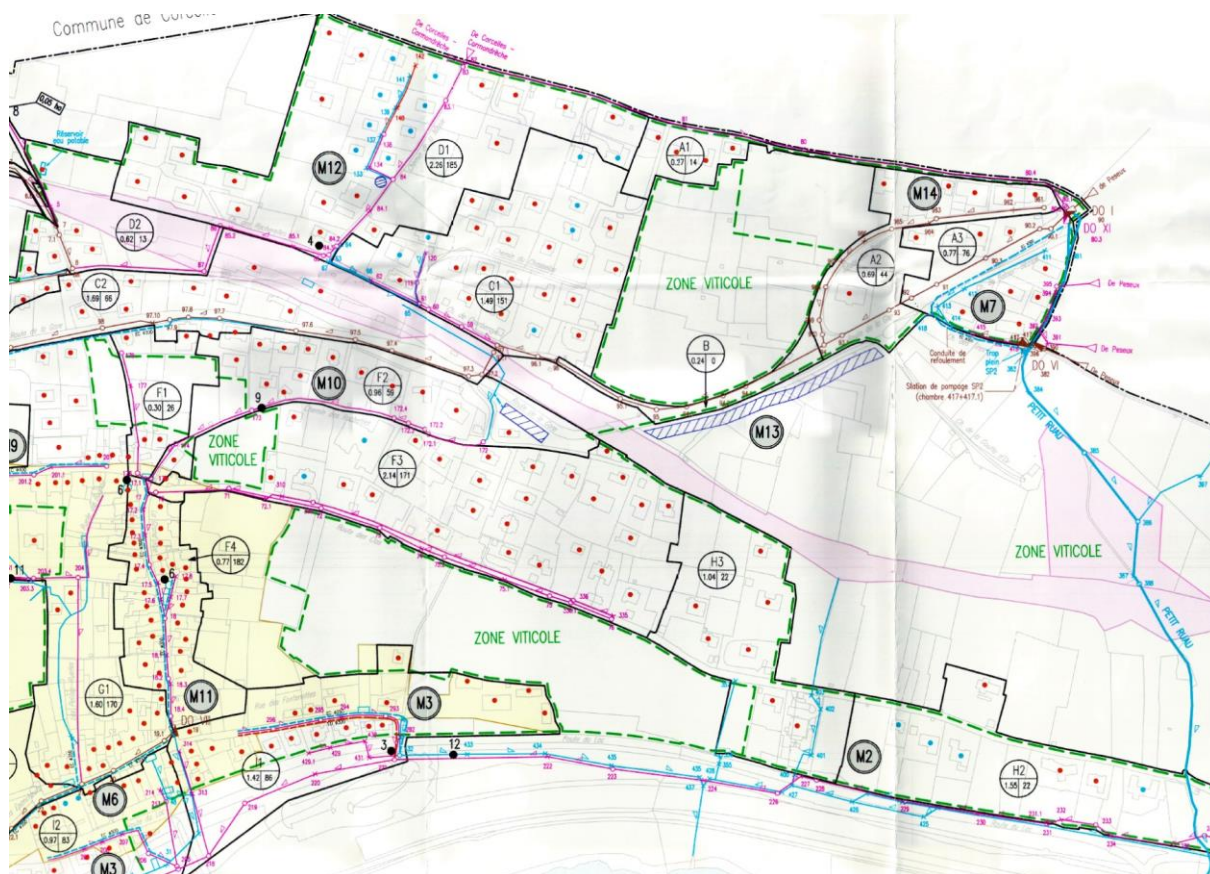
Extrait PGA – Route des Clos

3.1.3. Évacuation des eaux

Concernant le système d'évacuation des eaux, le collecteur est actuellement en unitaire et les eaux mélangées (eaux claires et eaux usées) sont acheminées à la STEP de la Saunerie. La partie Ouest de la route des Clos est évacuée en direction de la Grand-Rue, la partie Est aboutit dans des collecteurs situés sous la RC5. Des déversoirs situés plus en aval dans le réseau déchargent le collecteur d'eaux mélangées dans le Ruz Chatru en cas d'orage.

L'ensemble des collecteurs ont été inspectés et ont été déclarés vétustes. Certains tronçons de canaux en pierre (!!!) subsistent encore et ne sont plus étanches depuis longtemps.

La mise en séparatif de la route des Clos n'était pas prévue au Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) sanctionné en 1999, comme sur une grande partie du bassin versant d'Auvernier. En effet, la Commune avait misé sur la possibilité d'infiltration des eaux pluviales. Il s'est avéré, au fil des constructions qui ont vu le jour depuis, et des tests réalisés, que l'infiltration est extrêmement limitée, voire impossible dans les roches non fracturées qui composent le sous-sol de ce bassin versant.



Extrait PGEE – Route des Clos, secteurs 2, 3 et 4.

L'opportunité de la mise en séparatif de la route des Clos a été saisie et approuvée par la Commission Technique avec comme objectif de diminuer les débits envoyés à la STEP, de réduire les déversements et de décharger le Ruz Chatru en utilisant un autre exutoire existant plus à l'est (rives), sur lequel sont déjà raccordées les eaux claires des Fontenettes et d'une partie de la Route Cantonale.



Situations actuelle et future des bassins versants de la partie ouest de la Route des Clos

Les situations actuelles (pour les eaux mixtes et les eaux claires) et futures (pour les eaux claires) sont schématisées ci-dessus avec en rouge les déversoirs d'orage, en violet les collecteurs d'eaux mixtes et en bleu les eaux pluviales ou les cours d'eau.

Pour décharger les collecteurs du centre du village et le Ruz Chatru, un nouveau collecteur d'eau claire (vert) est planifié en limite de zone viticole, à l'est du village jusqu'aux Fontenettes. Il permettra à terme d'étendre le système séparatif à la rue des Rochettes et même jusqu'à Courberaye, ce qui représente un bassin versant de plus de 12 ha. Les propriétaires fonciers seront contactés dès acceptation de cette demande de crédit par votre Autorité.

Cet équipement pourra être subventionné à 40% par le Fonds cantonal des eaux, car il permet une mise en séparatif effective des eaux de chaussée et de celles des biens-fonds.

Sur le reste du tronçon de la route des Clos, de nouveaux collecteurs d'eaux pluviales ont également été planifiés et les cours d'eau présents et en grande partie canalisés (Petit et Grand Ruau, Sahu), ainsi que les collecteurs d'évacuation des eaux de chaussée que le Canton avait construits, sont suffisants pour permettre une bonne évacuation.

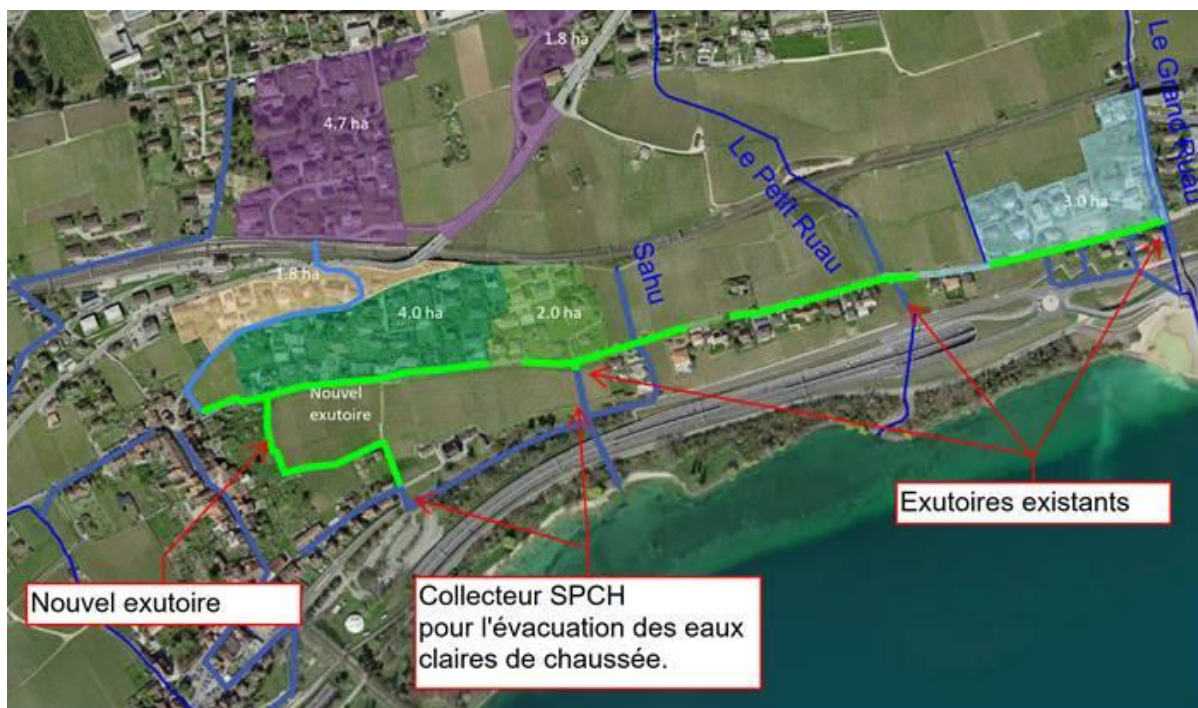


Schéma complet du futur réseau d'évacuation d'eaux claires de la route des Clos.

Les nouveaux collecteurs en PP de 315 mm à 500 mm représentent une longueur totale de plus de 1'500 m.

Les eaux de surface des places privées et toitures des immeubles bordiers seront, si possible, raccordées à des dispositifs d'infiltration ou au nouveau collecteur. Ces travaux sont à la charge des propriétaires avec une participation communale à raison de 20%, maximum CHF 2'000.- par immeuble.

3.1.4. Divers

Les travaux de relevés des nouvelles conduites seront effectués par un bureau de géomètres. Une estimation des prestations nécessaires est incluse dans le devis général.

Avant les travaux, une séance d'information devra avoir lieu pour aviser les propriétaires concernés.

3.2. INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES DES SERVICES TIERS

Tous les services tiers ont été consultés dans le cadre de l'élaboration du projet. On trouve ci-dessous une synthèse des intentions de chacun.

3.2.1. Gaz

Viteos SA procédera au remplacement de sa conduite principale, ainsi qu'aux raccordements de plusieurs bâtiments privés, sur le secteur 1 (Pain-Blanc). Concernant les 3 autres secteurs les décisions se prendront au fur et à mesure des travaux.

3.2.2. Électricité haute tension (HT)

Groupe E SA procédera à la mise en place d'un tube en PE 120mm ainsi qu'un tube en PE 60mm de la station Auvernier-Creuses jusqu'au carrefour de la Grand-Rue.

3.2.3. Télécommunications

Swisscom SA ne procédera à aucune adaptation de son réseau dans le cadre des travaux projetés.

Ello SA a annoncé récemment souhaiter profiter des travaux pour intervenir sur son réseau.

3.3. AMÉNAGEMENTS DE SURFACE

Le gabarit actuel de chaussée est composé de voies de circulation (il n'y a pas de trottoir) de largeur très variable, allant de 3,30 m à 8.89 m. La vitesse est actuellement limitée à 30 ou 50 km/h. Une quarantaine de places de parc jalonnent le tronçon. Le long des murs de vignes au nord, des bandes herbeuses qui participent à l'attrait paysager sont ponctuellement présentes. Elles ont également pour fonction d'infiltrer partiellement les eaux de ruissellement issues des vignes.

Le projet prévoit le réaménagement de surface adapté à une modération de trafic à 30 km/h sur l'intégralité du tronçon, ainsi que l'intégration d'un trottoir au sud d'une largeur de 1.50 m au minimum, afin de sécuriser la circulation piétonne. Il ne fait aucun doute que cette route revêt un caractère touristique non négligeable et qu'il convient de l'aménager en conséquence.

Le service des ponts et chaussées (SPCH) a été consulté afin de déterminer le gabarit de circulation minimum, permettant le passage des véhicules de secours (ambulances, camions de pompiers) et des véhicules de la voirie, afin de donner un maximum d'espace au trottoir.

Le futur gabarit de chaussée sera composé d'une voie de circulation bidirectionnelle de 4.40m et d'un trottoir au sud de 1.50m au minimum. Des réductions locales de largeur de chaussée avec perte de priorité ont été intégrées le long de la route des Clos, afin d'apporter plus de sécurité aux piétons et de garder suffisamment de places de parc.

La Ville de Neuchâtel a été approchée et a manifesté son intérêt à mettre en place également le nouveau régime de vitesse (30 km/h) sur la rue du Clos-de-Serrières, afin d'assurer une continuité sur l'ensemble du secteur.



Toujours dans le cadre du transfert de certains tronçons cantonaux aux communes et conformément à la LRVP, le SPCH a mandaté le Groupement GUMA, afin de déterminer l'état des murs de soutènement. La valeur culturelle et historique de ces murs de vignes est indéniable puisque, selon les informations fournies, ces murs sont situés sur une voie faisant partie de l'inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS). Toute modification ou intervention est donc soumise à certaines mesures spécifiques. Pour chaque élément de mur, une fiche d'ouvrage réalisée en juillet 2017 a été remise à la Commune regroupant les commentaires suivants :

- Le 80% des murs de la route des Clos s'avèrent être défectueux. Le Conseil communal propose dès lors de profiter des travaux mentionnés ci-dessus pour les stabiliser et les remettre en état, afin d'en assurer leur pérennité.

4. Coût

Dès le 1er juillet 2020, les routes cantonales déclassées ont été remises aux communes, accompagnées d'une analyse du SPCH sur leur état général. Pour mémoire, les tronçons concernés par le déclassement sur le territoire de Milvignes, ainsi que leur état, sont :

- La route des Clos et la rue de la Pacotte (1462m) / état médiocre ;
- Les Bourronnes (310m) et l'avenue Beauregard - tronçon que nous partageons avec la commune nouvellement fusionnée de Neuchâtel - (341m sur notre territoire) / état suffisant ;
- La DP 38 conduisant à la gare de Chambrelieu, que nous partageons avec les communes de Boudry et de Rochefort (655m sur notre territoire) / bon état.

Compte tenu de l'état de ces différents tronçons, un versement unique de CHF 1'887'467.- a été effectué au profit de la commune de Milvignes dans le but de financer en partie la réfection des tronçons nommés ci-dessus, exception faite de la DP 38 en bon état. Un fond spécifique a été créé pour recevoir cette subvention cantonale décomposée comme suit :

- CHF 1'286'467.- dédiés à la réfection de la chaussée ;
- CHF 601'000.- dédiés à la réfection des murs.

Afin de mieux cerner le coût des travaux de la route des Clos, le Conseil communal a décidé de lancer un appel d'offres public pour les travaux de génie civil en amont de la présentation de ce rapport à votre Autorité, dans le but de vous exposer une demande de crédit la plus précise possible. L'investissement à consentir sur l'ensemble des travaux communaux pour la réfection de la route des Clos est basé sur les résultats de cet appel d'offres, sur les fiches GUMA mentionnées précédemment, ainsi que sur les devis estimatifs des travaux d'appareillage d'eau potable, d'électricité et d'éclairage public.

Les coûts des travaux liés aux infrastructures souterraines des services tiers sont intégralement à la charge des services et n'influencent donc pas le devis général des travaux pour la Commune. Ils sont en revanche intégrés au projet pour une question de coordination.

Les coûts liés aux réseaux communaux sont autoporteurs.

Les coûts liés à la réfection de la chaussée, la création de trottoirs, la réfection des murs de vignes, les aménagements de surfaces, ainsi que l'éclairage public sont, quant à eux, soumis au frein à l'endettement. Compte tenu de l'état médiocre de la chaussée et des murs, le Conseil communal propose de prélever la somme de CHF 1'500'000.- sur ce fonds, réduisant d'autant le montant soumis au frein à l'endettement. Cette somme est décomposée comme suit :

- CHF 1'100'000.- pour la réfection de la chaussée ;
- CHF 400'000.- pour la réfection des murs.

Ainsi, il resterait CHF 387'467.- de subvention pour une réfection de la chaussée et des murs de l'avenue Beauregard, des Bourronnes, et de la rue de la Pacotte (uniquement les murs pour cette dernière). Ces réfections ne sont pas prévues au plan des investissements pour le moment.

Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de 8'100'000.- TTC pour le réaménagement de surface et le renouvellement des infrastructures souterraines de la route des Clos à Auvernier.

Libellé des prestations	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4
	Pain-Blanc	Creuse-Dessus	Fleurette	Cortey
Réseau d'électricité BT	344'234 CHF	245'336 CHF	272'410 CHF	525'747 CHF
Evacuation des eaux claires	305'380 CHF	217'645 CHF	241'662 CHF	466'405 CHF
Evacuation des eaux usées	109'064 CHF	77'730 CHF	86'308 CHF	166'573 CHF
Eau potable	551'455 CHF	393'024 CHF	436'395 CHF	842'236 CHF
<i>Sous-total non soumis au frein</i>	<i>1'310'133 CHF</i>	<i>933'735 CHF</i>	<i>1'036'775 CHF</i>	<i>2'000'962 CHF</i>
Chaussée	430'122 CHF	306'549 CHF	340'377 CHF	656'924 CHF
Eclairage public	109'746 CHF	78'216 CHF	86'847 CHF	167'614 CHF
Murs	9'000 CHF	102'000 CHF	114'000 CHF	392'000 CHF
<i>Sous-total soumis au frein</i>	<i>548'867 CHF</i>	<i>486'765 CHF</i>	<i>541'225 CHF</i>	<i>1'216'538 CHF</i>
Sous-total HT	1'859'000 CHF	1'420'500 CHF	1'578'000 CHF	3'217'500 CHF
Divers et imprévus (10%)	185'900 CHF	142'050 CHF	157'800 CHF	321'750 CHF
Total HT	2'044'900 CHF	1'562'550 CHF	1'735'800 CHF	3'539'250 CHF
TVA 7.7%	157'457 CHF	120'316 CHF	133'657 CHF	272'522 CHF
Total général TTC	2'202'357 CHF	1'682'866 CHF	1'869'457 CHF	3'811'772 CHF
Fonds LRVP - Chaussée	-272'861 CHF	-194'469 CHF	-215'929 CHF	-416'740 CHF
Fonds LRVP - Murs	-5'835 CHF	-66'126 CHF	-73'906 CHF	-254'133 CHF
Total TTC	1'923'661 CHF	1'422'271 CHF	1'579'621 CHF	3'140'899 CHF
Total TTC arrondi	1'930'000 CHF	1'430'000 CHF	1'590'000 CHF	3'150'000 CHF

Libellé des prestations	TOTAL	Plan des	Secteur 1	
		investissements	Pain-Blanc	Budget 2021
Réseau d'électricité BT	1'387'727 CHF	546'569 CHF	344'234 CHF	134'718 CHF
Evacuation des eaux claires	1'231'092 CHF	0 CHF	305'380 CHF	0 CHF
Evacuation des eaux usées	439'676 CHF	0 CHF	109'064 CHF	0 CHF
Eau potable	2'223'111 CHF	1'097'324 CHF	551'455 CHF	168'819 CHF
<i>Sous-total non soumis au frein</i>	<i>5'281'605 CHF</i>	<i>1'643'893 CHF</i>	<i>1'310'133 CHF</i>	<i>303'537 CHF</i>
Chaussée	1'733'971 CHF	1'477'167 CHF	430'122 CHF	422'048 CHF
Eclairage public	442'424 CHF	172'601 CHF	109'746 CHF	42'542 CHF
Murs	617'000 CHF	0 CHF	9'000 CHF	0 CHF
<i>Sous-total soumis au frein</i>	<i>2'793'395 CHF</i>	<i>1'649'768 CHF</i>	<i>548'867 CHF</i>	<i>464'590 CHF</i>
Sous-total HT	8'075'000 CHF	3'293'661 CHF	1'859'000 CHF	768'127 CHF
Divers et imprévus (10%)	807'500 CHF	329'366 CHF	185'900 CHF	76'813 CHF
Total HT	8'882'500 CHF	3'623'027 CHF	2'044'900 CHF	844'939 CHF
TVA 7.7%	683'953 CHF	278'973 CHF	157'457 CHF	65'060 CHF
Total général TTC	9'566'453 CHF	3'902'000 CHF	2'202'357 CHF	910'000 CHF
Fonds LRVP - Chaussée	-1'100'000 CHF	-1'001'000 CHF	-272'861 CHF	-286'000 CHF
Fonds LRVP - Murs	-400'000 CHF	0 CHF	-5'835 CHF	0 CHF
Total TTC	8'066'453 CHF	2'901'000 CHF	1'923'661 CHF	624'000 CHF
Total TTC arrondi	8'100'000 CHF	2'910'000 CHF	1'930'000 CHF	630'000 CHF

À noter que les travaux de construction pour le collecteur des eaux claires pourront faire l'objet d'une subvention cantonale qui est de l'ordre de 40% (séparatif effectif).

Le plan des investissements prévoyait au budget 2021 un montant TTC de CHF 3'902'000.- sur quatre ans pour la réfection de la route des Clos. La différence provient essentiellement de l'obligation de procéder à la réfection de l'évacuation des eaux claires et des eaux usées, ainsi que de l'éclairage public et des murs.

Pour le secteur 1, le montant budgété était donc inférieur à celui prévu dans ce rapport. Toutefois le montant soumis au frein de CHF 549'000.- respecte l'enveloppe de 3,9 millions.

Le compte de fonctionnement sera majoré, après la réalisation complète des quatre secteurs, de CHF 109'000.- durant toute la période d'amortissement. Ce montant correspond à la charge de l'électricité et des routes. Les chapitres eau, épuration et eaux claires sont autofinancés par les taxes. Ces dernières ne seront pas impactées, car le montant des réserves « Financements spéciaux » est d'environ 1,9 million de francs et permet d'absorber l'augmentation des coûts (amortissement et intérêts passifs) de CHF 108'000.-.

5. Planning des travaux

Au vu de l'ampleur du projet, le Conseil Communal a souhaité présenter une demande de crédit-cadre pour une réfection progressive et modulable de l'intégralité de la route des Clos, permettant ainsi d'étaler l'investissement à consentir en fonction des disponibilités financières de la Commune. Une fois les formalités administratives terminées, les travaux pourront débuter dès cette année 2021 et seront échelonnés sur 3 à 5 ans.

6. Développement durable

6.1. Volet environnemental

La problématique du recyclage des matériaux est intégrée au projet. Il sera, par exemple, demandé qu'un maximum de matériaux d'excavation soient réutilisés (s'ils ne sont pas pollués) pour le remblayage des fouilles. Le sable pour l'enrobage des conduites devra provenir du lac, de façon à réduire les déplacements et utiliser une ressource locale. Les matériaux pour la couche de fondation de la chaussée seront soumis aux règles de la construction des chaussées ; il s'agit de granulats naturels.

La réalisation d'une partie du PGEE permettra de désengorger l'arrivée de la STEP de la Saunerie et de soulager les collecteurs du centre du village d'Auvernier, ainsi que le Ruz Chatru.

Les bandes herbeuses déjà présentes seront maintenues et de nouvelles viendront s'y ajouter.

Les murs de vignes seront remis en état et valorisés pour certains.

Le chantier n'améliore pas la biodiversité de la zone, mais ne contribue pas à sa diminution.

6.2. Volet social

La réalisation de ce chantier apporte une plus-value positive pour la population en termes de protection incendie. Elle s'inscrit dans la stratégie de développement du réseau communal accepté dans le Plan Général d'Approvisionnement en eau potable. Les autres mesures du PGA prévues sur Auvernier et liées à ce chantier apporteront une meilleure qualité et une exploitation rationnelle du réseau d'eau communal.

De plus, ce projet a pour vocation de réduire drastiquement le passage de véhicules, et donc les nuisances qui découlent du trafic routier. A cela s'ajoute la création d'un trottoir continu sur 1.5km, jusque-là totalement inexistant. Les riverain-e-s et les adeptes des balades avec vue sur le lac et les vignes pourront dès lors flâner à loisir le long de cette route bucolique.

6.3. Volet économique

La réalisation de ce chantier n'engendre pas d'augmentation de consommation d'électricité.

Les subventions communales permettant aux bordiers de se raccorder à des dispositifs d'infiltration ou au nouveau collecteur d'eaux claires impliqueront un désengorgement de la STEP et une meilleure qualité des eaux qui en sont issues.

Le nouvel équipement de séparatif des eaux usées pourra être subventionné à 40% par le Fonds cantonal des eaux.

7. Conclusion

A ce jour, il convient de constater que la route des Clos doit faire l'objet d'une réfection complète de ses infrastructures, accompagné d'un réaménagement de surface adapté à une modération de trafic à 30 km/h sur l'intégralité du tronçon et de l'intégration d'un trottoir pour sécuriser la circulation piétonne.

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

Par ailleurs, le Conseil communal s'engage à indiquer régulièrement à la Commission des travaux publics, des énergies et de l'environnement, ainsi qu'à la Commission de l'urbanisme et de la mobilité, l'avancée des travaux, et à la Commission financière le coût final pour la commune.

La nécessité d'engager ces travaux étant démontrée, le Conseil communal vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, d'adopter le présent rapport et l'arrêté qui l'accompagne.

Colombier, le 19 mai 2021

Le Conseil communal



Le Conseil général

de la

Commune de Milvignes

Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de 8'100'00.- TTC pour le réaménagement de surface et le renouvellement des infrastructures souterraines de la route des Clos à Auvernier

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
Dans sa séance du 3 juin 2021
Vu le rapport du Conseil communal du 19 mai 2021
Vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

a r r ê t e

Crédit d'engagement

Article premier :

¹Un crédit d'engagement de CHF 8'100'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour le réaménagement de surface et le renouvellement des infrastructures souterraines de la route des Clos à Auvernier.

²Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Comptabilisation

Article 2 :

La dépense sera portée au compte des investissements et amortie selon les taux suivants :

- Chaussée : 10%
- Murs : 2%
- Éclairage public : 5%
- Eau potable : 2%
- Eaux claires : 2%
- Eaux usées : 2%
- Électricité basse tension : 3%

Exécution

Article 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général
Le président : Le secrétaire :

Ph. Bärffuss S. Bondallaz

Auvernier, le 3 juin 2021